



13 à cœur

Vous écouter pour agir

MARS 2022

Édition spéciale

Je suis candidat

Élu local depuis plus de 13 ans dans le 13^e arrondissement, j'ai habité avenue des Gobelins, Place d'Italie, et maintenant dans le quartier BNF. Sur le terrain, à votre écoute, je cherche des solutions à vos problèmes.

Je partage vos craintes sur l'état de notre ville et de notre pays. C'est pour y remédier que je m'engage.

Une élection est un grand moment dans une démocratie, c'est le temps du débat autour d'un bilan et de propositions. Et vous vous demandez : le sortant mérite-t-il d'être reconduit ? Veut-on mieux faire ? Veut-on changer ? Je vous réponds que **nous devons faire mieux**, c'est pourquoi **je suis candidat aux élections législatives**.

Un **député** est à la fois un **élu national**, qui vote les lois, et un **élu local**, à votre écoute pour vous aider dans vos problèmes du quotidien.

Et c'est aussi bien au niveau national que local que le changement est nécessaire. Trop souvent, les **bilans de M. Macron et de Mme Hidalgo se rejoignent**, qu'il s'agisse de l'explosion de la **dette publique** (10 milliards d'un côté, plus 600 milliards de l'autre), de la montée de l'**insécurité** (+ 32 % d'agressions physiques de 2017 à 2021), du **non-respect de notre patrimoine et de nos traditions**.

Devant les échecs qui se succèdent depuis des décennies, **beaucoup d'entre vous** ne croient plus en la politique, ne se sentent pas écoutés, **n'attendent plus rien d'élus éloignés des réalités ou les niant avec faiblesse et fatalité**.

Vous écouter pour agir, telle est la méthode que je vous propose.



Jean-Baptiste
OLIVIER



Conseiller de Paris
Président du Groupe Union
de la droite et du centre pour le 13^e

☎ 06 10 08 99 35

✉ contact@jbolivier.fr

🌐 jbolivier.fr

🐦 @jb_olivier



Mes grands engagements :

PROTÉGER

- Rétablir l'ordre, l'autorité, et le respect de l'autre
- Soutenir les plus fragiles
- Lutter contre le changement climatique
- Défendre notre industrie contre la concurrence mondiale déloyale

LIBÉRER

- Réduire la pression fiscale qui pèse sur les Français et les entreprises afin de créer de l'activité et d'augmenter le pouvoir d'achat
- Diminuer les droits de succession
- Réduire la bureaucratie et la dépense publique

RASSEMBLER

- Rebâtir l'école de la République
- Prendre soin de nos aînés
- Refonder notre système de santé
- Réduire l'immigration et réussir l'intégration



Un mandat pour agir !

Comme pour les élections municipales, avec mon équipe, je suis allé à votre rencontre pour connaître vos préoccupations, vos inquiétudes, vos souhaits.

En voici quelques retours, et mes premières propositions.



SÉCURITÉ

Vous me dites : « Depuis que je me suis fait agresser rue de Tolbiac, je ne sors plus après 21h. » (Monique, 70 ans)



→ **J'agirai pour vous :** avec Valérie PECRESSE, nous consacrerons 5 milliards d'euros pour renforcer l'action de nos forces de l'ordre, et créer des « brigades coup de poing » dans les quartiers difficiles combinant police, justice, et armée si nécessaire.



JEUNESSE

Vous me dites : « Mes petits-enfants ont beaucoup souffert durant la crise sanitaire. Ils ont eu des problèmes pour se procurer une alimentation saine et équilibrée, pour payer leur loyer. » (Michel, 76 ans)

→ **J'agirai pour vous,** en créant une banque nationale des jeunes pour les aider à financer leurs projets d'étude, de formation, ou de création d'entreprise.



POUVOIR D'ACHAT

Vous me dites : « Je travaille et j'ai du mal à boucler mes fins de mois, je n'arrive pas à faire plaisir à mes enfants. » (Alexis, 36 ans)

→ **J'agirai pour vous,** en augmentant de 10 % sur 5 ans les salaires nets jusqu'à 2,2 SMIC et en défiscalisant totalement les heures supplémentaires. **Il faut que le travail paye !**



ÉCOLOGIE

Vous me dites : « La mairie coupe des arbres, et ce sont des immeubles qui poussent. » (Julie, 24 ans)



→ **J'agis pour vous :** avec Rachida DATI, nous nous opposons quotidiennement au saccage de Paris. En octobre dernier, avec les Verts, nous avons voté contre la construction d'une tour de 100 mètres hautement énergivore quai d'Ivry. Notre action a porté ses fruits. Nous poursuivons le combat contre la surdensification et la bétonisation du quartier Austerlitz, projet anachronique par son gigantisme et sa contradiction avec l'accélération de la crise climatique.



ÉDUCATION

Vous me dites : « Enseignante, je suis triste de voir la dégradation de notre système éducatif : trop d'enfants décrochent, ne savent pas lire en 6°. » (Célia, 47 ans)

→ **J'agirai pour vous,** en créant un examen à l'entrée en 6°, et une classe de consolidation pour les élèves qui en ont besoin, pour que tous nos enfants maîtrisent les savoirs fondamentaux (Français, mathématiques, histoire).

UNE ÉLUE TOUS TERRAINS

A l'écoute et en action auprès des familles, des écoles, et des commerçants, Mireille ESTIENNE est une Conseillère d'arrondissement dévouée de longue date à l'action publique. Elle sera ma suppléante.



- Je souhaite participer à la campagne de Jean-Baptiste OLIVIER
- Je souhaite être informé(e) de la campagne de Jean-Baptiste OLIVIER
- Je souhaite soutenir financièrement la campagne de Jean-Baptiste OLIVIER (déductible à 66 %), par chèque à l'ordre de « P de Boisset MF JB Olivier », 3 rue du Banquier 75013 Paris. Seuls les dons recueillis par cet intermédiaire pourront être utilisés dans le cadre de la campagne électorale.

Nom

Prénom

Email

Tel

Adresse

Article 52-9 du Code électoral : "Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat, ni lui apporter leur garantie pour l'obtention de prêts. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire." (article 52-8 du Code électoral) "Sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L. 52-7-1 et L. 52-8. Lorsque le donateur ou le prêteur sera une personne morale, le premier alinéa du présent III sera applicable à ses dirigeants de droit ou de fait." (article L. 113-1 du Code électoral)